



Vertou *magazine*

REVUE D'INFORMATION MUNICIPALE | FÉVRIER 2011 | N° 265



■ **DOSSIER**

Handicap

le bilan 2008-2011



REPÈRES

Les actions du GEPH

La Municipalité a formalisé les actions engagées en matière d'accessibilité et de handicap, dans le cadre de réunions régulières à partir de 2001, par la création du Groupe d'Echange sur le Handicap en 2005, devenu en 2008 le Groupe d'Echange et de Propositions sur le Handicap. Retour sur l'historique du GEPH.

2001

Mise en place de réunions de présentation des projets de voiries et de bâtiments communaux à quelques représentants d'associations de handicapés

- trois associations représentées
- un élu en Charge des travaux
- les services techniques de la ville et de Nantes Métropole
- deux à trois réunions par an

2005

Création du « Groupe d'Echange sur le Handicap »

L'objectif de cette transformation pour la Municipalité était d'aller au-delà de la simple étude des projets pour favoriser la prise en compte de tous les handicaps dans l'ensemble des champs d'intervention de la Ville et de créer un réseau local afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Ville aux handicaps. Cette évolution s'inscrivant parfaitement dans l'objectif de la loi de 2005.



2008

Le « GEH » devient le « Groupe d'Echange et de Propositions sur le Handicap »

4 principes clés

- Lutter contre les exclusions par une solidarité de proximité
- Participer à la vie de la cité par des échanges et des actions positives volontaristes
- Permettre la participation effective des personnes handicapées à la vie sociale en développant l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée qu'il s'agisse de l'école, de l'emploi, des transports, du cadre bâti ou encore de la culture et des loisirs.

- Placer la personne handicapée au centre des dispositifs et des projets de la ville

Pour atteindre ces objectifs la Municipalité de Vertou a décidé :

- la création d'une délégation au « handicap », confiée à un Conseiller Municipal
- l'évolution du « GEH » en « Groupe d'Echange et de Propositions sur le Handicap ».

+ D'INFOS SUR / Rubrique « social et économie » / handicap
www.vertou.fr



La « Fête du sourire », organisée par l'Association des Paralysés de France.

■ Une démarche en direction des plus jeunes...

Entre janvier et mars 2010, les animateurs du service jeunesse de la Ville de Vertou ont bénéficié de huit séances de formation en braille. Dans le cadre de cette formation, une matinée de sensibilisation à l'accompagnement des personnes non voyantes dans leurs déplacements quotidiens était aussi programmée.

Le Centre de Loisirs accueille par ailleurs des enfants en situation de handicap et les camps d'été leur sont également ouverts, afin de leur permettre de vivre pleinement ces temps de loisirs comme tous les autres enfants.

Tout au long de l'année, des partenariats entre la Ville et différents instituts spécialisés (IME Val de Sèvre, Institut des Hauts Thébaudières, CENRO) sont mis en œuvre.

Par ailleurs, dans le cadre des activités du centre de loisirs, l'accent est mis sur l'ouverture d'esprit et la connaissance du handicap, qui se concrétise par exemple par la participation des enfants à la Fête du Sourire, organisée par l'Association des Paralysés de France, ou des actions plus ponctuelles avec l'association OREA (pratique du handi-basket, circuits dans Vertou pour sensibiliser aux déplacements en fauteuil roulant). Des échanges sont également organisés à l'Espace Jeunes pour pratiquer ensemble des activités de loisirs, culturelles et sportives.



Les actions concrètes



Emploi

Intégration de clauses d'insertion professionnelle dans les Marchés Publics lancés par la Ville de Vertou.

Elaboration et adoption de la Charte « Services Municipaux et Handicap » en décembre 2010. (Lire l'interview de Gisèle Coyac, page 13).

Circulation

Organisation d'une rencontre « Accessibilité des Commerces et Handicap » le 8 Octobre 2009.

Présentation de témoignages sur la difficulté d'accès aux commerces suivant différents types de handicap.

Présentation des dispositions réglementaires sur l'accessibilité par une représentante de la CCI.

Accessibilité des bâtiments publics

- Réalisation du diagnostic total des bâtiments communaux (80 sites et 60 000 m²).

- Présentation des projets et visite des chantiers.

L'exemple de la rénovation de la piscine de Vertou : les actions concrètes du GEPH :

- mise en place d'urinoirs dans les sanitaires accessibles aux personnes handicapées.

- modification et allongement d'une main courante pour faciliter l'accès au bassin.

- modification d'une cabine de déshabillage accessible aux personnes handicapées par l'adjonction d'une plateforme afin de permettre à un tiers de déshabiller une personne non autonome.

Sport, culture, loisirs

- Mise en place d'un service de portage des livres à domicile pour les personnes en situation de handicap.

- Action de sensibilisation des animateurs de l'espace jeunes à l'accompagnement des personnes en situation de handicap visuel.

- mise en place d'une « boucle magnétique » à Libre Cour pour les personnes mal entendant.

Voirie

- Mise en place de deux boîtes aux lettres accessibles depuis un véhicule en centre-ville (Place du Beau Verger) et à Beautour (Place de la Poste, à proximité du Point d'Accueil Municipal, en cours de réalisation).

- implantation d'une bande de circulation rue Henri Charpentier.



- réalisation et adaptation de stationnements réservés : rue du Poitou (Marché de Vertou-centre), Place de La Poste (Vertou-Beautour), rue de Morges et prochainement rue de l'Île de France, devant le Centre Communal d'Action Sociale.

Information

- mise en place d'une veille Handicap pour les membres du GEPH ;

- mise en place d'un pictogramme dans le guide des associations afin de répertorier les activités adaptées.

Livres, CD musicaux, DVD... la culture « livrée » à domicile !

Un service de portage de documents à domicile (livres, revues, CD, DVD) a été créé par la Ville à Libre Cour.

Pour en bénéficier, il suffit d'être à jour de son inscription à la Médiathèque. Aucun supplément financier n'est demandé.

Les bénéficiaires sont les personnes âgées et/ou handicapées isolées qui ne peuvent pas se déplacer, les personnes malades et alitées dont les proches ne peuvent pas se rendre à Libre Cour pendant ses horaires d'ouverture, les personnes temporairement incapables d'effectuer des trajets (ex : femme enceinte alitée, personne accidentée).

Si vous souhaitez des informations concernant le Service de portage de documents à domicile, contactez le CCAS : 02 51 71 05 05.

Les membres du GEPH

■ sept associations œuvrant dans le champ du handicap

■ quatre établissements spécialisés représentés

■ cinq personnes handicapées indépendantes

■ les Elus de Vertou et les services de la Ville et de Nantes Métropole en fonction des thèmes abordés.



Les actions menées depuis 2008

■ en 2008 : élaboration d'un état des lieux et des perspectives pour le mandat. La problématique du handicap est désormais intégrée pour toutes les actions transverses de la commune et se décline plus particulièrement dans 34 actions pour la ville, réparties en 7 thèmes :

- libre circulation, accessibilité des bâtiments, logements, culture sports loisirs, information, vie à domicile, emploi.

Le GEPH et les structures accueillant des personnes en situation de handicap ont été étroitement associés à la conception de Libre Cour, la bibliothèque de Vertou inaugurée en 2007.

TÉMOIGNAGE JÉRÉMY CHOBLET, 33 ANS Un logement adapté pour un quotidien facilité



Atteint d'une maladie musculaire, Jérémy Choblet, est locataire d'un logement social situé dans le quartier de Bel Air à Vertou. « Nous sommes arrivés en 2009 à Vertou alors que nous attendions notre deuxième enfant. Nous souhaitions un logement plus grand et mieux adapté à mon handicap qui me limite dans mes déplacements et dans mes gestes. Me déplaçant en fauteuil, les enca-

drements de portes sont plus larges et les pièces sont assez grandes pour me permettre de pivoter. La douche et les toilettes sont adaptées, les volets et la porte de garage sont électriques. Je peux également stationner facilement près de mon entrée. A ma demande, le trottoir devant chez moi a été abaissé pour que je puisse descendre en fauteuil électrique. Je suis vraiment content d'être là et de pouvoir vivre une vie normale. J'emmène mes enfants à l'école le matin. Le couloir de l'entrée est le seul point noir car il ne me permet pas de faire demi-tour en fauteuil. Au niveau de la Ville de Vertou, il existe des places réservées aux personnes handicapées un peu partout. Une réclamation cependant : il manque une place handicapée devant l'école de mes enfants ! »

INTERVIEW

Jean Christophe Chartier

Conseiller municipal délégué au handicap



Vertou Magazine : Pourquoi avoir accepté, en 2008, cette délégation au « handicap » au sein de l'équipe municipale ?

Jean-Christophe Chartier : C'est avant tout une réflexion citoyenne, fruit de mon expérience personnelle et professionnelle. A 36 ans comme cadre supérieur dans une entreprise, on a normalement une vie professionnelle brillante devant soi. Rien ne peut vous arriver! Mais un jour le verdict tombe: « vous êtes atteint d'une pathologie invalidante ». Il a fallu prendre conscience que rien ne serait plus comme avant. Se reconstruire, envisager sa vie autrement sans sa motricité avec bientôt un partenaire supplémentaire, le fauteuil roulant, mais toujours avancer en posant sans baisser les bras. Cette différence m'a permis de prendre clairement conscience de ce qu'il fallait faire et ne pas faire en termes d'employabilité des personnes en situation de handicap mais aussi pour faciliter leur vie quotidienne. Rendre cette différence visible via une représentation politique grâce à ce mandat, c'est essayer d'apporter modestement quelque chose par une connaissance concrète et quotidienne du handicap.

Vertou Magazine : Quel est précisément votre rôle ?

Jean-Christophe Chartier : Mon rôle de conseiller municipal délégué au handicap consiste avant tout à intervenir de manière transverse auprès de mes collègues adjoints, pour toutes les problématiques ayant trait au handicap relevant de leur délégation. Je constate avec satisfaction que tous

les services municipaux se sentent concernés par le volet « handicap » dans leurs missions. La création du mandat de conseiller délégué au handicap, en 2008, avec Nicole Chatellier-Caillé, adjointe à la Solidarité, témoigne de la volonté forte de la Municipalité d'impulser une véritable action locale en matière de handicap.

Vertou Magazine : Quels objectifs vous êtes vous fixés ?

Jean-Christophe Chartier : rendre la ville accessible, à tous les niveaux : logements, bâtiments publics, culture, sport, loisirs, emploi, vie à domicile, dans l'esprit de la loi de 2005... Au-delà, il faut aussi changer l'état d'esprit et éviter les a priori au niveau du regard porté sur les personnes en situation de handicap par les personnes valides, les employeurs, ...en mettant un coup de frein à une « ghettoisation » toujours prégnante dans nos cités. La Ville de Vertou a beaucoup avancé en termes d'accessibilité et les initiatives prises témoignent d'une réelle volonté, même s'il reste toujours des choses à faire... notamment au niveau des aménagements de voirie. Dans ce domaine, l'action municipale dépend étroitement de celle de Nantes Métropole, qui détient la compétence d'aménagement de la voirie sur le territoire de l'agglomération. La Municipalité de Vertou a un rôle moteur et très volontariste dans l'initiation des projets mais la réalisation concrète de ces projets ne relève pas uniquement de l'échelon municipal.

Vertou Magazine : quel sens donnez-vous à l'action du GEPH ?

Jean-Christophe Chartier : Lorsque j'ai été élu comme délégué au Handicap, le Groupe d'Echange sur le Handicap existait déjà, depuis 2005. J'ai souhaité y ajouter le mot « proposition » pour insister sur sa vocation d'être un espace à la fois d'échange mais aussi de mise en oeuvre d'actions concrètes. D'ailleurs, ne serait-ce qu'au travers des membres qui le composent, le GEPH a clairement un rôle très actif dans la mise en place d'actions préventives ou correctives, en proposant des solutions et en contrôlant la mise en oeuvre. Le GEPH a par exemple été associé, à l'occasion de visites durant les travaux, à la rénovation de la piscine municipale, à la réhabilitation de l'Ecole des Treilles, deux importants projets réalisés durant ce mandat, afin de prendre connaissance des aménagements réalisés en termes d'accessibilité et de proposer éventuellement des modifications...



■ Abattement pour la Taxe d'Habitation : 49 familles concernées

En matière de fiscalité, la Ville de Vertou a pris dès septembre 2008, pour une application au 1^{er} janvier 2009, la décision d'un abattement à la base de 10 % de la Taxe d'Habitation pour les personnes en situation de handicap ou invalides.

Elle s'adresse aux personnes handicapées ou reconnues invalides. L'abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas ces conditions mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures handicapées ou invalides.

A Vertou, 49 familles bénéficient de cette disposition.

Pour bénéficier de cet abattement, les personnes concernées doivent adresser un formulaire spécifique à l'adresse suivante :
CDI Nantes Sud-Est - SAID Saint Sébastien
Vertou - Hôtel des Finances
2 rue du Général Margueritte - BP 39 218
44092 Nantes Cedex 1

Document disponible en Mairie et téléchargeable sur le site du Ministère du Budget :

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_4276/fichedescriptiveformulaire_4276.pdf

■ La Ville de Vertou soutient l'Association des Paralysés de France



photo : APF Evasion

Chaque année, l'Association des Paralysés de France, au travers de son service vacances « APF Evasion », organise des séjours de vacances pour des personnes en situation de handicap moteur. A travers Vertou Magazine, la Ville de Vertou relaie chaque année la campagne de recrutement d'accompagnateurs bénévoles lancée par l'APF, sans lesquels les séjours d'été ne pourraient avoir lieu.

Contact : APF Evasion – 17boulevard Auguste Blanqui, 75 013 Paris. Tél. : 01 40 78 69 00.
Site internet : <http://apf-evasion.org/>

GISÈLE COYAC MAIRE-ADJOINT CHARGÉ DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU PERSONNEL

Charte « services municipaux et handicap » : « Poursuivre l'action engagée pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, inscrite au programme du mandat actuel de la majorité municipale. »



Vertou Magazine : Quel est le contexte législatif réglementant l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Gisèle Coyac : l'article L.323-1 du Code du Travail indique que tout employeur, public ou privé, dès lors qu'il emploie 20 personnes, est soumis au respect de l'obligation d'emploi. Cette obligation d'emploi à l'égard des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés fixe un taux minimal d'emploi de ces personnes égal à 6 % de l'effectif total concerné.

Vertou Magazine : comment la Municipalité de Vertou s'inscrit-elle dans cette démarche ?

Gisèle Coyac : Depuis 2001 la collectivité oeuvre activement en matière d'insertion des personnes en situation de handicap sur son territoire, tant au niveau du recrutement que du maintien dans l'emploi, par le reclassement, d'agents municipaux en situation de handicap.

En outre la création d'un groupe d'échanges et de propositions sur le handicap (GEPH) en 2008 a permis d'amplifier sensiblement cette démarche.

L'objectif d'atteindre le taux minimal

d'emploi de ces personnes égal à 6 % de l'effectif total a été volontairement inscrit au sein de la 1ère version de l'Agenda 21 de la Ville, au moyen d'un plan d'embauche progressif de personnes handicapées dans les services municipaux. Au fil des 3 dernières années cet objectif a été atteint puis dépassé.

Vertou Magazine : Concrètement, quelle est la situation pour la Ville de Vertou ?

Gisèle Coyac : aujourd'hui, 17 agents reconnus travailleurs en situation de handicap sont intégrés aux services municipaux, ce qui porte à 6 % le taux d'emploi réel selon le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). En plus de ces emplois directs, les contrats confiés par la Ville de Vertou à des structures accueillant des personnes en situation de handicap et les aménagements de poste dans les services municipaux (deux types d'interventions également prises en compte dans le calcul du taux d'emploi), permettent d'atteindre un taux de 8 % à Vertou.

Vertou Magazine : Pourquoi une Charte « Services municipaux et handicap » ?

Gisèle Coyac : il y a plus d'un an, la Ville de Vertou a mandaté un cabinet spécialisé afin de réaliser un « diagnostic handicap » recensant les actions déjà engagées et mettant en perspectives les axes que la collectivité pourrait renforcer afin d'insérer au mieux les personnes handicapées.

Suite à ce diagnostic, l'élaboration et l'adoption d'une charte « services municipaux et handicap » ont été retenues, illustrant un engagement municipal fort.

Les 7 engagements de la Charte « Services municipaux et Handicap » :

- favoriser l'intégration,
- développer l'emploi,
- renforcer la concertation,
- recruter sans discriminer,
- garantir l'égalité de traitement dans tous les actes de gestion de la collectivité,
- sensibiliser et former les agents de la collectivité,

- aménager les bâtiments et postes de travail.

Chaque année un rapport annuel des différentes actions entreprises sera exposé au Comité Technique Paritaire de la Ville.

■ Vertou compte sur son territoire 10 structures spécialisées (publiques, para publiques ou associatives) accueillant des publics en situation de handicap



ETABLISSEMENTS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS CENTRES D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ

C.E.N.R.O. 40 rue des Fraîches. Tél. : 02 40 03 03 01

INSTITUTS MEDICO-ÉDUCATIFS

C.E.N.R.O. 40 rue des Fraîches. Tél. : 02 28 09 77 56

I.M.E. "Le Val de Sèvre". Les Thébaudières. Tél. : 02 40 34 40 35

INSTITUT D'ÉDUCATION SENSORIELLE POUR ENFANT ATTEINTS DE DÉFICIENCES VISUELLES

Institut Public Pour Handicapés Visuels, Les Hauts Thébaudières. Tél. : 02 51 79 50 00

ETABLISSEMENTS POUR ADULTES HANDICAPÉS FOYER D'HEBERGEMENT POUR HANDICAPÉS ADULTES

Foyer ADAPEI, 32 rue du Chapeau Berger. Tél. : 02 28 09 77 56

FOYER DE VIE

Centre d'Accueil et d'Activités ADAPEI

24 rue du Bois Hardy. Tél. : 02 51 71 23 70

Foyer Occupationnel

"La Margelle" (association SENEVE)

4 Chaussée des Moines. Tél. : 02 40 03 28 69

CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL

ESAT public départemental de Vertou,

2 rue du Bois de la Maladrerie. Tél. : 02 51 71 09 69

ETABLISSEMENTS DE REÉDUCATION, READAPTATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Institut Public Pour Handicapés Visuels

Les Hauts Thébaudières. Tél. : 02 51 79 50 00

ASSOCIATIONS DIVERSES

Association

"Bonheur Eiffel",

5 allée Alphonse Fillion.

Les Clouzeaux.

Tél. : 02 40 03 32 33

